

de facultés. Au lieu de cela, monsieur l'Orateur, nos universités ont la sagesse de se spécialiser. Par exemple, il n'y a au Canada que quatre écoles provinciales de sylviculture. Ainsi, les étudiants de six provinces doivent se rendre dans une des quatre autres provinces pour devenir ingénieur forestier. Il y a aussi un nombre restreint d'écoles dentaires et d'écoles de vétérinaires. Par ailleurs, c'est une excellente chose que les étudiants canadiens fassent une partie de leurs études dans une autre province que la leur. Cela est bon pour eux au point de vue d'une chose dont nous parlons tout le temps—l'unité nationale. Cette mobilité devrait être encouragée.

C'est pourquoi je regrette, monsieur l'Orateur, que nous ayons des contingentements provinciaux. J'aimerais qu'un fonds national soit institué et accessible à tous les Canadiens admissibles à l'université. A mon sens, si des fonds suffisants étaient disponibles, il serait absolument juste d'agir ainsi. Je suppose que les contingentements provinciaux ont été institués parce que, lorsque la mesure a été présentée en 1964, des députés ont prétendu qu'il s'agissait d'une intervention fédérale dans le domaine de l'éducation. Je ne veux pas aller dans tous les détails de la question aujourd'hui; je pense que l'on pourrait prouver la nécessité de l'intervention fédérale en matière d'enseignement. Je l'ai fait plus tôt cette année lorsque j'ai présenté une résolution visant à établir un office fédéral de l'éducation et qui a été discutée le 23 février. Mais j'en resterai là pour le moment.

Bien avant l'institution de la caisse de prêts aux étudiants, le gouvernement fédéral aidait les étudiants, généralement les étudiants diplômés; par l'intermédiaire du Conseil des Arts du Canada et du Conseil national de recherches, il a subventionné l'éducation pendant très longtemps. Il me semble que la Caisse canadienne de prêts aux étudiants est de même nature générale. Le gouvernement ne fait rien de répréhensible en voulant aider les étudiants du Canada grâce au Conseil des Arts et au Conseil national de recherches, par l'intermédiaire desquels il les a aidés pendant bien des années.

Il y a une autre façon, monsieur l'Orateur, pour le gouvernement fédéral d'aider plus d'étudiants qu'à l'heure actuelle. Nous déplorons qu'on n'ait pas encore réalisé le programme de bourses préconisé par le parti libéral pendant plusieurs campagnes électorales, depuis 1958, je crois, et que nous en soyons encore à cette Caisse de prêts aux étudiants. Voici, toutefois, une modalité d'aide gouvernementale.

Depuis un certain nombre d'années, le gouvernement a financé les études de ceux qui se destinaient à devenir officiers dans l'active. S'ils répondaient aux exigences du ministère de la Défense nationale, ces étudiants étaient admis à l'université. Non seulement leurs frais de scolarité étaient acquittés, mais ils recevaient une allocation et un emploi d'été leur était assuré. Ce programme s'appliquait au personnel requis dans tous les services des forces armées, mais notamment aux médecins. En retour, ils devaient s'engager à servir dans les forces armées durant plusieurs années.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que le gouvernement fédéral pourrait aller encore plus loin dans ce domaine. Je pense plus particulièrement aux services de l'État. Cette très vaste organisation a besoin de personnel professionnel et technique de toute sorte. Elle doit soutenir la concurrence de l'entreprise privée, des administrations provinciales et municipales ainsi que des universités elles-mêmes, afin de pourvoir les ministères du gouvernement fédéral du personnel dont ils ont besoin.

Il faudrait, à mon avis, que la Commission du service civil ait l'autorisation d'en arriver à une entente quelconque lui permettant de financer l'enseignement aux étudiants. En retour de l'aide reçue de la Commission, ceux-ci pourraient promettre leurs services dans la fonction publique pendant un certain nombre d'années, tout comme les gens des forces armées qui bénéficient du ROTP s'engagent à servir dans les forces pendant une certaine période de temps.

Non seulement la Commission du service civil éprouve-t-elle en général des difficultés à recruter des diplômés d'universités en raison de la concurrence qu'elle rencontre, mais un problème se pose pour elle dans un domaine particulier, problème qui se posera à nouveau lors de la présentation du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. On se plaint qu'il n'y a pas assez de diplômés de langue française des universités qui viennent dans la fonction publique, qu'il s'agisse d'un emploi à Ottawa ou ailleurs, mais que ceux-ci acceptent de travailler pour le compte du gouvernement de Québec ou de quelque entreprise privée dans cette province. Ce genre de projet, me semble-t-il, pourrait servir à attirer un plus grand nombre de diplômés canadiens-français à la fonction publique. Je propose que l'on établisse un plan à peu près semblable à celui du ROTP des forces armées et que nous payions non seulement les frais de scolarité des étudiants mais que nous leur versions aussi une allocation de subsistance quelconque.